



Sessione di u 7 di ferraghju di u 2022
Session du 7 février 2022

Decisione N° 2022-5
Décision N° 2022-5

Scambii incù Alain Spadoni nantu à u so raportu : « Prughjettu di pruposta di riforma lighjislativa pà una fiscalità incitativa pà a tramandera di u patrimoni u : lotta contru à u spusessu è a spiculazioni ; rilanciu di l'internu ; sustegnu à l'attività icunomica »

Echanges avec M. Alain Spadoni dans le cadre de son rapport « Projet de proposition de réforme législative pour une fiscalité incitative de transmission du patrimoine : lutte contre la dépossession et la spéculation ; relance de l'intérieur ; soutien à l'activité économique »

L'an deux mille vingt et deux, le 7 février, la Chambre des Territoires convoquée le 28 janvier 2022 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean-Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, LE BOMIN Vanina, MARTINETTI Achille, MATTEI Flora, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, SAVELLI Pierre

Etaient représenté : M.

MORGANTI Jean-Toussaint par VIVONI Ange-Pierre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à PAOLINI Julien
BASTIANI Angèle à GIOVANNANGELI Gilles
CAITUCOLI Paul Joseph à FILIPPI Petru Antone
FAZI Bianca à MATTEI Flora
GIUSEPPI Jean à ARRIGHI Fabien
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LUCCIONI Jean-Baptiste à MARTINETTI Achille
LUCIANI Antonia à PAOLINI Julien
MARIOTTI Marie-Thérèse à COGNETTI TURCHINI Catherine
MAUPERTUIS Marie-Antoinette à SIMEONI Gilles
MOSCA Paola à PONZEVERA Juliette
VINCIGUERRA Alexandre à GIOVANNANGELI Gilles

Etaient absents et excusés : MM.

ANGELINI Jean Christophe, ARENA Jean Baptiste, BERTOLOZZI Paul-Antoine, DOMINICI Jean, LIVRELLI Dominique, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie

Etaient absents : MM.

MARCANGELI Laurent, NICOLAI Marc-Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2022-5, relatif aux échanges avec M. Alain Spadoni dans le cadre de son rapport « Projet de proposition de réforme législative pour une fiscalité incitative de transmission du patrimoine : lutte contre la dépossession et la spéculation ; relance de l'intérieur ; soutien à l'activité économique ».

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

PREND ACTE des informations et des propositions de Maitre Spadoni destinées à :

- Aider à réhabiliter le patrimoine immobilier, notamment les maisons des villages en créant de l'activité économique,
- Lutter contre la spéculation.

PREND EGALEMENT ACTE des compléments d'information apportés en séance avec communication des contributions des associations des maires de Haute-Corse et de Corse du Sud, ainsi que les précisions apportées par le Président sur l'ensemble de ce dossier y compris ses conséquences budgétaires selon les axes privilégiés.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni